

ATTESTATION.

KIBUNGO



5415

Le soussigné, Chef du Service des Douanes du Ruanda-Urundi, atteste par la présente que le 12 octobre 1931, les permis de port d'armes repris ci-après ont été délivrés à Monsieur Fizez:

N° 7 une carabine à balle calibre 8 m/m N° 8377,

N° 8 un fusil à plombs calibre 12 m/m N° 1510,

N° 9 un revolver calibre 8 m/m F.N. N° 7779,

La présente attestation est destinée uniquement à être produite au service compétent à Kigali pour obtenir le renouvellement des permis de port d'armes pour l'année 1932.

Usumbura, le 17 Février 1932.

A. PHILIPPART.



Mon cher
Vandewauwer

Veuillez bien m'accorder
les permis de port armes
pour les deux armes
soulignées.

Merci d'avance et
Bien sincèrement

Philippart